

## DECISION DU MAIRE 2024/004

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### OBJET :

**Avenant 2 en plus-value au lot n°3 - Gros œuvre du marché de reconversion d'une ancienne école en Centre d'Animation Social et Culturel**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Vu la décision n°2022/053 du 26 Décembre 2022 attribuant le marché de reconversion d'une ancienne école en Centre d'Animation Social et Culturel

Vu l'Avenant 1 du 12 Octobre 2023 intégrant la réfection des 2 cheminées, non prévue initialement mais dont la conservation a été demandée par l'ABF pour un montant de 20 580 € HT

Considérant la nécessité de la Ville de Bourbon-Lancy de procéder aux travaux de restauration de ce bâtiment situé 3 Chemin de Boussy,

**Madame la Maire décide :**

**ARTICLE 1 :** d'accepter la plus-value de l'entreprise LASSOT – Les Prés Communaux – 03130 SAINT LEGER SUR VOUZANCE d'un montant de 11 611,55 € HT soit 13 933,86 € TTC.

**ARTICLE 2 :** La plus-value modifie la zone d'extension arrière et remplace l'escalier métallique par un escalier en béton armé.

**ARTICLE 3 :** L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché. Il passe ainsi d'un montant initial de 308 546,81 € HT (329 126,81 € HT après l'avenant 1) à 340 738,36 € HT représentant une plus-value de 11 611,55 € HT.

**ARTICLE 4 :** le présent avenant sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique

**ARTICLE 5 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 8 Février 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire

